

## 1 - Documents contractuels

Les relations entre le Client, tel qu'identifié dans le devis ou la commande applicable, et le cabinet **Bruno Détrie Conseil**, ci-après dénommée le Prestataire, sont exclusivement régies par les documents suivants énumérés dans l'ordre décroissant d'importance :

- les devis acceptés ou les conditions particulières si nécessaire,
- les bons de commande,
- les présentes conditions générales de prestations de service. En cas de contradiction entre les dispositions d'un document de rang inférieur avec celles d'un document de rang supérieur, ces dernières prévaudront. Les documents ci-dessus énumérés sont ci-après collectivement dénommés le "Contrat". Les présentes conditions générales de prestation de service s'appliquent à l'ensemble des devis acceptés par le Client postérieurement à la date d'entrée en vigueur desdites conditions générales.

## 2 - Prestations

Chaque commande fait l'objet d'un devis établi par le Prestataire et soumis pour acceptation au Client. Tout devis accepté par le Client est soumis aux dispositions du Contrat. Toute prestation non expressément mentionnée dans le devis initial devra faire l'objet d'un devis complémentaire. Le Prestataire s'engage à exécuter dans les délais convenus les prestations visées dans le devis accepté. Les prestations seront réalisées avec tout le soin en usage dans la profession.

## 3 - Obligations du Client

Le Client s'engage à apporter au Prestataire toute l'assistance nécessaire à la bonne exécution de ses obligations. À ce titre, il appartient au Client de :

- fournir les informations nécessaires à la réalisation des prestations, ces informations devant être complètes, exactes, librement exploitables et conformes à la réglementation applicable,
- désigner un correspondant habilité à prendre toute décision nécessaire à la réalisation des prestations,
- assurer un suivi des prestations en formulant toutes observations nécessaires par écrit. Le Client est seul responsable envers le Prestataire de toutes les conséquences qui découleraient de toute information fautive, inexacte, obsolète ou

portant atteinte au droit des tiers, qu'il lui aurait communiquée.

## 4 - Prix, frais et modalités de règlement

Le prix des prestations est fixé dans le devis applicable. Le prix s'entend hors taxes. Les frais de voyage, de séjour et d'hébergement engagés à la demande du Client par le Prestataire hors de l'agglomération grenobloise et les frais de transport ou d'expédition, seront facturés au Client au prix coûtant et sur présentation des justificatifs. Tout autre frais devra faire l'objet d'un accord préalable du Client.

Le prix des prestations est payable selon les échéances mentionnées au devis accepté. Les factures sont payables à 30 jours de la date de facturation. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Tout retard de paiement d'une facture fait courir, de plein droit et sans mise en demeure préalable conformément à l'article L. 441-6 alinéa 8 du Code de commerce, des intérêts à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

## 5 - Propriété intellectuelle

### 5.1. Droits de propriété intellectuelle du Prestataire

En contrepartie du paiement des sommes prévues, le Prestataire cède au Client les droits d'auteur dont il est titulaire sur les projets et réalisations commandées et retenues par le Client (ci-après désignées les "créations") selon les modalités convenues ci-après telles que complétées par le devis applicable. Le Prestataire cède au Client, à titre exclusif, pour le territoire, pour les traductions, pour les supports, pour les usages et pour la durée précisés dans le devis :

- le droit de reproduire, éditer, diffuser et faire diffuser, représenter et faire représenter, en intégralité ou par extraits, en tel nombre qu'il plaira au Client ou à ses ayants droit identifiés dans le devis, tout ou partie des créations, de leurs adaptations et/ou traductions, de façon provisoire ou permanente ;
- le droit d'adapter tout ou partie des créations, pour tous les publics afin de répondre aux contraintes techniques, éditoriales et/ou aux impératifs légaux ;
- le droit de traduire dans les langues étrangères visées dans le devis et en tous langages informatiques, tout ou partie des créations et de leurs adaptations.

Le Prestataire conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle qu'il n'a pas expressément cédés au Client en application du Contrat.

### 5.2. Garanties

Le Prestataire garantit au Client l'exercice paisible des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques sous réserve d'un usage conforme aux dispositions du Contrat.

### 5.3. Contributions fournies par le Client

Le Client déclare et garantit être titulaire sur l'ensemble des textes, photographies et autres éléments fournis au Prestataire, de l'ensemble des droits nécessaires.

## 6 - Durée

Les présentes conditions générales de vente sont conclues pour une durée indéterminée à compter de leur date de signature. Elles pourront être dénoncées à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de dénonciation, elles continueront à régir l'ensemble des prestations résultant des devis acceptés antérieurement à la date d'expiration desdites conditions générales.

## 7 - Résiliation

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations essentielles, la partie non défaillante, sans préjudice de tout autre recours ou action qu'elle pourrait exercer, pourra résilier de

plein droit le Contrat à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'expédition d'une lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet.

## 8 - Responsabilité

### 8.1- Responsabilité du Prestataire

Le Prestataire, tenu à une obligation de moyen, est responsable de toute faute dans l'exécution de ses obligations. Il veillera particulièrement à ce qu'aucun travail réalisé dans le cadre du Contrat n'enfreigne les droits des tiers.

### 8.2- Responsabilité du Client

Le Client garantit le Prestataire de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans les informations et éléments fournis par lui.

## 9 - Confidentialité

Les Parties s'engagent à tenir pour strictement confidentielles les informations dont elles auront pu disposer dans la négociation et l'exécution du Contrat et à ne les divulguer à quiconque, sans avoir obtenu l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

## 10 - Loi applicable et clause de juridiction

Le présent contrat est soumis au droit français. Pour tout litige pouvant s'élever relativement au présent contrat, les parties font attribution de juridiction au Tribunal compétent du ressort du siège social du Prestataire.

